

L'ORGUE FRANCAIS ET LA LITURGIE AU XVII^e SIECLE

« Enfin, les Organistes auront grand soin à observer qu'en quelque temps et dans quelque Office que ce soit, leurs jeux n'ayent rien de badin ou de profane, mais qu'ils soient graves et tels qu'il convient à la sainteté de la Maison de Dieu, et à la solennité des Offices ; il faut aussi qu'ils proportionnent au rite de l'Office le temps et la qualité de leurs jeux »
(Cérémonial de Clermont)

De la contre - réforme catholique ...

Devant l'ampleur des mouvements de réforme qui ont amené l'avènement du protestantisme dans nombreux pays d'Europe dans la première moitié du XVI^e siècle, l'Eglise catholique s'est engagée formellement dans un processus de redressement, qui était latent depuis quelques décennies. Le Concile de Trente, qui s'est tenu en trois séries de sessions entre 1545 et 1563, en a été l'événement majeur.

Même s'il n'a pu empêcher la scission des catholiques et des réformés, son apport a été considérable. Bien que rien ne soit dit ou presque concernant la musique dans les textes conciliaires, le rôle de l'orgue en liturgie dans le siècle qui a suivi s'explique en grande partie à partir des enseignements de ce concile.

De manière sommaire, l'on peut retenir les conséquences suivantes du concile:

- Restauration d'une plus grande discipline dans la vie religieuse, et consolidation de la formation des prêtres.
- Affermissement de la doctrine catholique (en particulier la transsubstantiation, le culte de la Vierge et des Saints, l'origine divine des sacrements ...), puis publication d'un catéchisme, d'un bréviaire, d'un missel romain et du texte officiel de la Bible en latin (la Vulgate).
- Confirmation de l'autorité suprême de la papauté, l'Eglise prenant ainsi un caractère monarchique.

Renforcée par les conquêtes de l'Eglise lors des récentes découvertes de terres lointaines, l'Eglise catholique fait alors preuve d'un certain triomphalisme destiné à exalter sa grandeur et ses croyances nouvellement réaffirmées ; cela se manifeste en particulier par la volonté de redonner une certaine magnificence aux célébrations.

... à l'art Baroque :

Dans cet esprit de triomphalisme, tout ce qui peut exalter la gloire de Dieu en agissant sur l'imagination des fidèles sera recherché. Loin de l'austérité des réformés, l'accent est mis sur les aspects les plus sensibles et les plus spectaculaires de la religion.

L'art baroque, qui en découle, répond au moins en partie à cette double préoccupation :

- Enseigner, la perfection religieuse devant être rendue accessible à tous les fidèles, même aux plus humbles.
- Émouvoir et plaire en favorisant tout ce qui contribue à éveiller la sensibilité des fidèles par l'excitation des sens.

L'art baroque veut exprimer le sentiment de grandeur et de majesté d'une Eglise qui a retrouvé une nouvelle vitalité. La dynamique du mouvement, présente dans la plastique décorative comme dans l'ornementation musicale, traduit ainsi le goût de la vie et l'aspiration mystique.

La liturgie au XVIIe siècle ...

L'organisation de la liturgie résulte également des travaux du Concile de Trente. La liturgie romaine s'est ainsi imposée, permettant de renforcer l'unicité de l'Eglise catholique.

L'ordonnance du culte fut ainsi encadrée par un ritualisme très formalisé : ce fut la naissance des cérémoniaux, livres regroupant les règles de déroulement des offices : progressivement les évêchés et les abbayes publièrent chacun le leur à partir du XVIIe siècle.

Le Concile de Trente a rappelé que le sacrement de l'eucharistie contient "vraiment, réellement et substantiellement le corps et le sang conjointement avec l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus Christ tout entier". Le déploiement de la liturgie, par la manifestation de signes tangibles, accompagne la pédagogie d'initiation des chrétiens aux mystères de la foi.

Le langage a repris toute son importance, qu'il s'agisse de la parole (prédication), du texte (la Bible et les textes liturgiques contenus dans les missels et les bréviaires) ou du plain-chant. La manière de chanter ce dernier dépend du degré de solennité des fêtes, mais il se chante généralement en valeurs égales et le tempo en est toujours très lent.

La liturgie devient un art de composition et d'allure : la splendeur de son appareil manifeste la dignité et la grandeur de l'Eglise. La décence, au sens de ce qui convient (par rapport à l'action liturgique), revêt une grande importance. Cette discipline génère de fortes contraintes, en particulier pour l'organiste.

... et le rôle de l'orgue :

Dès 1600, le Cérémonial des Evêques (Rome) établit les règles de l'usage de l'orgue dans les cérémonies. L'orgue (et son organiste) répondent à plusieurs fonctions:

- L'orgue est un partenaire intégral de la liturgie, il assume un office. Ses interventions, nécessairement congruentes et au service de la liturgie, sont minutieusement réglementées. L'orgue constitue un chœur à part entière (on dit qu'il chante) ; il n'accompagne pas. Sa position dans l'édifice (surélevé en tribune) lui donne une place privilégiée, intermédiaire entre la terre et le ciel.
- L'orgue conduit le chœur; il prépare (préludes) et commente (interludes) les interventions chantées.
- L'orgue met en site les actions cérémonielles. En cela, il s'inspire plus particulièrement en France de l'esthétique du ballet de cour, la danse donnant l'art de posséder l'espace ;

les interventions correspondantes préparent et caractérisent des scènes et aident à bâtir un espace de civilité. L'exemple le plus explicite est l'utilisation du grand plein jeu de l'instrument pour illustrer musicalement les déplacements (cortèges, processions).

- L'orgue est un élément de décorum ; il apporte ce qui convient pour relever le faste des seules cérémonies qui le nécessitent. Il est signe de festivité et de solennité, il marque, au même titre que les cloches, une certaine joie de célébrer. Son intervention est donc hiérarchisée en fonction des moments de l'année liturgique ; elle est graduée selon l'importance de la fête.

L'organiste apporte un caractère de gravité, terme à interpréter selon deux acceptions; l'idée du poids des choses qui présuppose une perception fine du juste comportement en accord avec le caractère de la liturgie, et la majesté (dans la musique de cette époque, le terme "grave" signifie "gravement, posément, avec majesté") qui se traduit par des tempi lents.

Les conditions d'intervention de l'orgue :

Les offices d'une année liturgique peuvent être classés, schématiquement (il peut y avoir des variations d'un diocèse à l'autre), en quatre catégories :

- Les fêtes importantes qui se subdivisent en fêtes doubles et en fêtes semi-doubles. Les fêtes doubles comprennent :
 - Les offices doubles de première classe fêtes relatives au Christ, Assomption, fête du Saint Patron.
 - Les offices doubles de seconde classe fêtes de la Vierge hors Assomption, fêtes des apôtres.
- Les dimanches de l'année, pouvant être divisés, selon leur importance, en dimanches de première et seconde classe.
- Les octaves qui se situent huit jours après une fête importante.
- Les jours simples, appelés "féries".

L'orgue ne participe qu'aux offices suivants :

- Fêtes doubles de première et seconde classe.
- Dimanches de l'année.
- Fêtes importantes liées à une église.
- Saluts du Saint Sacrement.

Certains offices ne comprennent pas d'orgue ; tel est le cas, de manière générale, pour l'office des morts. Les règles plus précises d'intervention de l'orgue au cours de l'année liturgique ne sont pas universelles : il faut pour cela se reporter aux cérémoniaux des différents diocèses. Si l'on prend l'exemple du Cérémonial de Clermont: « On ne touche point l'orgue aux Fêtes doubles mineures et au-dessous, excepté la fête de Sainte Cécile, suivant l'usage de chaque Eglise, aux Féries et aux Vigiles, excepté celles dont il a été parlé ci-dessus (Noël, Pâques, Pentecôte et Assomption), ni dans tout le temps de la Passion, comme on l'a expliqué ci-devant, ni à aucun Office des Morts.».

Lors du déroulement de la messe, la participation de l'orgue (lorsqu'elle est prévue) comprend d'une part des alternances avec le chœur chanté pour l'Ordinaire de la messe, d'autre part des interventions d'orgue seul.

Concernant l'Ordinaire de la messe :

Procession avant la messe (sur le grand plein jeu de l'orgue).

Kyrie : en alternance avec le chœur qui chante le 2° Kyrie, les 1° et 3° Christe et le 5° Kyrie. L'orgue joue les autres versets, selon une forme musicale relativement standard si l'on compare les messes écrites pour orgue de la fin du XVIIe siècle :

1° Kyrie: plein jeu (sur le plain-chant en valeurs longues).

3° Kyrie: fugue grave, dont le thème est tiré de la mélodie du plain-chant.

2° Christe : récit (voire duo ou trio).

4° Kyrie : forme plus libre (récit, dialogue, duo, trio ...).

6° Kyrie: plein jeu ou grand jeu.

Gloria : le "Gloria in excelsis Deo" est chanté, puis l'orgue joue en alternance avec le chœur, à savoir :

Et in terra pax ...

Benedicimus te

Glorificamus te

Domine Deus, Rex cœlestis ...

Domine Deus, Agnus Dei...

Qui tollis peccata mundi, suscipe ...

Quoniam tu solus sanctus

Tu solus Altissimus ...

In Gloria Dei Patris Amen.

La forme de ces pièces est plus libre que pour les versets du Kyrie, toutefois, l'« Et in terra pax » est écrit sur le plain chant.

Sanctus, en alternance avec le chœur :

Sanctus: orgue (plein jeu écrit sur le plain chant).

Sanctus: chœur.

Sanctus ... Sabaoth : orgue (forme libre: fugue, récit, duo ...).

Pleni sunt... in excelsis : chœur.

Benedictus ... in excelsis : orgue (pièce lente ou modérée: récit, trio ...).

Agnus Dei : en alternance avec le chœur :

Premier Agnus : orgue (plein jeu écrit sur le plain chant).

Deuxième Agnus : chœur.

Troisième Agnus : orgue (forme libre, en fait souvent un grand jeu).

L'orgue peut intervenir seul aux moments suivants :

- Offertoire : un dialogue sur les grands jeux.

- Élévation : lorsque l'orgue intervient, il s'agit d'une pièce recueillie (fond d'orgue, récit de cromorne ou de voix humaine ...).

Communion : pas de règle générale.

Sortie : pas de règle générale.

Compte tenu de la place particulière qu'occupent les hymnes dans le répertoire d'orgue français du XVIIe siècle, il est bon d'en dire quelques mots. Les hymnes sont des poésies latines qui, placées lors de certains offices (vêpres, matines, laudes, complies) requièrent l'intervention de l'orgue en alternance. Très généralement, l'orgue joue le premier verset et il s'en suit une alternance régulière avec le chœur.

Les principales hymnes pour lesquelles les compositeurs français (en particulier Titelouze, Nivers, Grigny) ont écrit de la musique sont les suivantes :

- Veni Creator.
- Pange lingua.
- Ave maris stella.
- Pentecôte (tierce, vêpres).
- Procession des dimanches.
- Procession, vêpres et salut de la fête du Saint Sacrement.
- Vêpres de la Vierge.
- Christe omnium redemptor.
- Vêpres de la nativité / vêpres de la Toussaint.
- A salis ortus cardine.
- Ad cœnam agni.
- Jesu nostra redemptio.
- Laudes et complies pour la nativité.
- Vêpres du temps pascal.
- Vêpres de l'Ascension.
- o lux beata trinitas (vêpres de la Trinité).
- Sacris solemnis (Matines et procession du Saint Sacrement).
- Verbum supremum (Laudes, procession, salut, fête du Saint Sacrement).
- Conditor alme siderum (Vêpres des dimanches de l'Avent).
- Lucis creator (Dimanches à vêpres).
- Quem terra et gloriosa (Matines des offices de la Vierge).
- Exsultet cœlum laudibus (Vêpres des apôtres).
- Tristes erant apostoli (Vêpres des apôtres au temps pascal).
- Deus tuorum militum (Vêpres pour un martyr).
- Iste confessor (Vêpres pour un confesseur).
- Hostis Herodes (Vêpres de l'Épiphanie).
- Ut queant laxis (Nativité de Saint Jean Baptiste).
- Urbs Jerusalem (Dédicace de l'église).

Aperçu du répertoire d'orgue français au XVIIe siècle

Comme partout en Europe, le XVIIe siècle fut une époque très riche pour le répertoire d'orgue. Les compositeurs français surent surmonter les contraintes imposées par les cérémoniaux et créer des musiques d'une grande richesse.

Nous nous contenterons de citer quelques jalons dans cette production de musique d'église :

- Jehan Titelouze : Hymnes (1623) et Magnificat (1626).
- Guillaume-Gabriel Nivers : Messe et Hymnes (deuxième livre d'orgue, 1667).
- Nicolas Lebègue : Messe et Magnificat (deuxième livre d'orgue, 1678)/
- André Raison: Messes (livre d'orgue, 1688).
- François Couperin : Messe à l'usage des paroisses et Messe à l'usage des couvents (1690).
- Nicolas de Grigny: Messe et Hymnes (livre d'orgue, 1699).

Après ces deux derniers compositeurs qui marquèrent l'apogée de cette musique, la musique d'orgue déclina progressivement tout au long du XVIII^e siècle : plus de maniérisme et moins de profondeur dans un contexte où la préoccupation liturgique s'amenuisait.

Quelques repères bibliographiques

Encyclopédie "2000 ans de christianisme"

L'interprétation de la musique française 1661-1789 - vol. II L'interprétation de la musique pour orgue (Jean SAINT ARROMAN)

La musique en France à l'époque baroque (James R. ANTHONY)

Guide de la musique d'orgue (sous la direction de Gilles CANTAGREL)

Journées ANFOL de GRAY (1991) et de LYON (1994) : conférences de Jean-Yves HAMELINE

François MAZOUER